

PARC EOLIEN DU DÔME HAUT-SAÔNOIS

Compléments au dossier de concertation préalable
7 Autres points



 **velocita**
GRUPE ENVISION ENERGY

Mai 2017

Ce document est téléchargeable sur le site à l'adresse suivante :

<http://domehautsaonais.parc-eolien.eu/domehautsaonaisconcertationcomplements/>

1 Préambule

La concertation préalable matérialisée et dématérialisée menée autour du projet éolien du Dôme Haut-Saônois du 17 au 31 mars 2017 a fait l'objet d'un bilan réalisé par Quelia, Agence de concertation.

Ce bilan indique que les arguments portent sur la filière éolienne en général ou sur des aspects spécifiques au projet décrit par les participants, que l'ensemble de ces expressions très négatives montrent sur la bases d'affirmations, de certitudes ou d'interrogations, les fortes inquiétudes, craintes ou objections relayées par un peu plus de 80 personnes. Il ressort également du bilan que parmi les avis opposés, l'argumentaire est globalement basé sur les courriers « type » ou une liste d'arguments génériques ou peu spécifiques qui ont permis à un groupe coordonné de se manifester ouvertement, avec un envoi massif de courriers sur un temps court.

L'utilisation d'arguments classiques et génériques contre l'éolien en tant que mode de production d'énergie, au regard de la santé, l'environnement et l'économie et des conséquences induites sur le bien être en général sont courants dans les avis réceptionnés et sont symptomatiques des associations anti-éoliennes actives sur le territoire français. Nous rappelons ici que cette concertation portait sur un projet bien précis et n'avait pas pour vocation à remplacer le débat sur le développement de l'énergie éolienne (et des Enr en général) qui a été tranché de manière démocratique au niveau national avec les lois Grenelle puis avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV.)

Par ailleurs, le bilan pointe que les thématiques abordées sont pour la plupart traitées dans le dossier de concertation et que les arguments avancés par les participants à la concertation se réfèrent très peu à celui-ci ou sont parfois en contradiction. « Les participants semblent s'être peu approprié le contenu du dossier qui apporte pourtant un grand nombre de précisions et de réponses à leurs inquiétudes et interrogations (sur la production énergétique, l'impact écologique et le potentiel éolien par exemple) ».

Il est à noter qu'aucun participant n'a souhaité relayer de propositions de modification ou d'amélioration du projet sur la base d'arguments construits susceptibles d'être pris en considération par les porteurs du projet.

En conclusion de l'analyse de la concertation, Quelia recommande la mise en place des mesures suivantes pour répondre aux enseignements de la concertation :

- le maintien de la mise à disposition du dossier de concertation (qui comprend un grand nombre de réponses aux questions abordées par les participants à la concertation) rendu à nouveau accessible au public sur le site internet ;
- l'ajout d'un complément au dossier ou au bilan de concertation préalable en ligne sur le site internet dédié traitant l'ensemble des points faisant l'objet des remarques des pages précédentes ;
- la poursuite de la communication et de l'information sur le projet par le biais de la diffusion d'actualités sur l'avancement du projet, au format papier (plaquette), ou sur le site internet dédié ou sur les sites internet des communes.

C'est à ce titre que les éléments ci-dessous sont apportés en complément du dossier de concertation préalable accessible sur le site internet du projet. Ce document a été conçu de manière à répondre plus particulièrement aux questions identifiées dans le bilan de concertation et apporte des réponses ciblées qui permettront de réduire le nombre de sujets questionnés et ainsi aider les habitants à se positionner par rapport à un projet mieux cerné dans ses détails.

2 Sommaire

1	Préambule	2
2	Sommaire	3
3	Cadre réglementaire.....	4
4	Patrimoine naturel et paysage	6
4.1	Méthodologie	6
4.2	Eoliennes en forêt et faune	7
4.3	Couloir migratoire.....	8
4.4	Implantation du mât de mesure	8
4.5	Mammifères et champignons.....	8
4.6	Paysage et Chapelle de Ronchamp	9
5	Nuisances et santé.....	10
5.1	Perception des projets éoliens et rumeurs sur les effets sanitaires	10
5.2	Acoustique	11
5.3	Infrasons, basses fréquences	12
5.4	Les ombres portées : l'effet stroboscopique	13
5.5	Balisage, nuisances lumineuses	14
5.6	Les champs électromagnétiques	15
5.7	Enjeux logistiques	16
5.8	Captages d'alimentation en eau potable	16
5.9	Préservation du sol et du sous-sol.....	17
6	Question sur l'énergie Eolienne	17
6.1	Une énergie renouvelable et non polluante.....	17
6.2	Une énergie qui se substitue aux Energies fossiles	17
6.3	Une énergie produite variable mais prévisible et fiable	18
6.4	Le gisement éolien sur le secteur	19
6.5	Cout de l'éolien / prix du marché	20
6.6	La comparaison du cout de l'éolien par rapport aux autres moyens de production.....	21
6.7	Le coût pour le consommateur.....	22
6.8	Les retombées locales.....	23
6.9	L'éolien représente un vivier d'emploi important.....	24
6.10	Démantèlement, remise en état du site.....	26
6.11	Taille des éoliennes et évolution des dimensions.....	27
7	Autres points	29
7.1	Immobilier	29
7.2	Critique de la concertation et Démocratie locale en question	30
7.3	Tourisme	30
7.4	Choix de l'investisseur	31

7 Autres points

7.1 Immobilier

Plusieurs courriers font état d'une « dévaluation immobilière » des biens immobiliers à proximité des éoliennes est critiquée tant à cause de la « baisse des prix du terrain » que des « difficultés à revendre ».

Les résultats de plusieurs études internationale, nationale et régionale montrent cependant une absence d'impact de l'éolien sur la valeur mobilière.

L'étude officielle la plus complète provient des Etats-Unis : (<http://emp.lbl.gov/sites/all/files/lbni-6362e.pdf>). Elle a été réalisée en 2013 par le laboratoire de Berkeley avec le soutien du Ministère américain de l'Energie (U.S. Department of Energy). Elle repose sur des données concernant la vente de 50 000 maisons dans 9 états différents. La totalité des 50 000 maisons se trouvent dans un rayon de moins de 16 km (10 miles) autour de 67 parcs éoliens différents. 1 198 ventes concernent des maisons situées à moins de 1.6 km (1 mile) d'un parc éolien. Les données couvrent parfaitement la période comprise entre l'annonce des projets jusqu'après leurs constructions. **L'étude conclut « qu'aucune indication statistique n'a été trouvée prouvant que la valeur des maisons situées près de parcs éoliens était affectée dans les périodes de pré-construction et de post – construction. »**

Une analyse globale effectuée en France a été menée en 2010, dans le Nord Pas-de-Calais, par l'association Climat Énergie Environnement. Elle a été conduite dans un rayon de 5 km autour de cinq parcs éoliens, avec 10 000 transactions analysées dans 116 communes. Les données ont été collectées sur une période de 7 années, centrées sur la date de la mise en service (3 ans avant construction, 1 an de chantier et 3 ans en exploitation). Les communes proches des éoliennes n'ont pas connu de baisse apparente de demande de permis de construire en raison de la présence visuelle des éoliennes, ni de baisse des permis autorisés. De même, sur la périphérie immédiate de 0 à 2 km, la valeur moyenne de la dizaine de maisons vendues chaque année depuis la mise en service (3 années postérieures) n'a pas connu d'infléchissement notable. Climat Énergie Environnement conclut son étude ainsi : « Si un impact était avéré sur la valeur des biens immobiliers, celui-ci se situerait dans une périphérie proche (inférieure à 2 km des éoliennes) et serait suffisamment faible à la fois quantitativement (baisse de la valeur d'une transaction) et en nombre de cas impactés ».

A l'échelle régionale, le parc éolien des Monts du Lomont, installé en 2007-2008 au Sud-Est de Montbéliard (Doubs), n'a pas eu d'impact sur la valeur du marché immobilier des communes de Vyt-les-Belvoir et Valonne comme le démontre le tableau ci-après (source : mairies). Il convient de noter également que les élus locaux ont souhaité diminuer la taxe d'habitation de Vyt-le- Belvoir en compensant cette baisse grâce aux retombées fiscales du parc éolien. La commune de Valonne a vu par ailleurs sa population augmenter de 65 nouveaux arrivants depuis la mise en service du parc éolien, prouvant que le parc éolien n'a pas eu d'effet de rejet pour les personnes en quête d'une propriété sur ce secteur.

Tableau : Evolution de la valeur des terrains à bâtir à Valonne et Vyt- les-Belvoir avant et après la mise en service du parc éolien (2008)

	Coût du terrain à bâtir 2007	Coût du terrain à bâtir 2012	Nombre d'habitants 2007	Nombre d'habitants 2012
Vyt-les-Belvoir	15 € / m ²	15 € / m ²	171	186
Valonne	24 € / m ²	24 € / m ²	190	230

Cela est confirmé suite à l'appel début 2017 à une étude notariale de Clerval qui traite de nombreuses transactions immobilières sur ce secteur : les notaires n'ont observés aucune modification du marché de l'immobilier tant sur le nombre de transaction que sur les prix.

Une étude notariale située à Langres a par ailleurs évalué l'incidence du parc éolien de Langres Sud (26 éoliennes construites en 2009) sur le foncier bâti et non bâti des communes les plus proches : Val d'Esnoms, Aujeurres et Baissey. La réponse de Maîtres Goux et Vion-Lagneau précise que :

- **ce parc éolien n'a eu aucun impact avéré sur la valeur du foncier bâti.** Les éoliennes les plus proches se situent à 800 m du village du Val d'Esnoms.
- une hausse de 40% de la valeur des terres agricoles non-bâties a été observée. Elle s'explique en grande partie par de nombreuses installations de jeunes agriculteurs.

La valeur d'un bien immobilier est constituée d'éléments objectifs (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage...) et subjectifs (beauté du paysage, impression personnelle, coup de cœur...).

Les parcs éoliens n'ont pas d'influence négative sur la valeur des biens immobiliers et sur la démographie. En revanche, ils participent à travers les retombées économiques (loyers et fiscalités) à l'amélioration des services et des équipements des collectivités locales qui jouent un rôle capital dans l'estimation de la valeur des biens immobiliers.

7.2 Critique de la concertation et Démocratie locale en question

Plusieurs participants critiquent les modalités participatives au cours du développement du projet sans toutefois étayer :- « Aucune réunion publique n'a été organisée par les communes concernées », « nos élus à aucun moment n'ont communiqué » ou la concertation est, d'avance, jugée partielle car organisée par les porteurs du projet « qui ne mettent comme d'habitude que les aspects qui leur sont favorables en évidence, alors que les élus ont déjà tout accepté et cela sans consultation avec les habitants » ou encore, présenté autrement : « Qui va traiter les observations récoltées par cette soi-disant concertation : OPALE-Vélocita ! Combien de ces observations vont passer à la poubelle ? Je crains que ça ne soit le sort de toutes celles qui ne vont pas dans votre sens ».

Plusieurs participants prennent à partie les élus locaux, dont les maires, et tiennent des propos virulents à leur égard : « Nous vous avons élus mais vous ne nous représentez pas », « Je me sens aujourd'hui trahie par le maire que j'ai élu en 2014 », « Je suis consterné, révolté, j'ai la haine contre ces élus inconscients de leur méchanceté, qui par leurs votes ont transformé les amis de toujours en ennemis irréconciliables ».

Un avis favorable au projet pose d'ailleurs une hypothèse quant à l'intention de cette contestation : « Le parc éolien est un prétexte qui permet à certains opposants d'exercer des manœuvres politiques en vue des élections municipales prochaines. »

Nous tenons à rappeler que suite à la tenue d'un conseil municipal houleux à Saulnot le 25 juillet 2015 dont la situation a été jugé inacceptable par la gendarmerie, la préfecture a souhaité mettre en place une commission locale d'information et de suivi afin de mener des échanges sereinement autour du projet éolien, plutôt que d'organiser des réunions publiques.

En complément de cette instance et des autres actions de concertation et d'information avec les élus locaux, acteurs de la société civile et grand public (plaquette d'information distribuée en mars 2016) déjà menées au cours du développement du projet, c'est bien de façon volontaire et anticipée au dépôt d'une demande d'autorisation que cette phase de concertation préalable a été organisée en mars 2017.

7.3 Tourisme

Plusieurs participants s'inquiètent d'une baisse du tourisme sur le secteur

A notre connaissance aucune étude n'a démontré une baisse de la fréquentation touristique aux abords de parcs éoliens. Les premiers parcs éoliens installés en France l'ont été dans des régions autrement plus touristiques que l'ouest de la Haute-Saône. Ces parcs éoliens fonctionnent depuis plus de 15 années permettant d'avoir un recul suffisant sur les effets sur le tourisme. Il n'existe pas d'effet repoussoir de l'éolien en termes de fréquentation touristique. Au contraire, les collectivités sont nombreuses à avoir saisi l'opportunité de l'énergie éolienne pour dynamiser leur offre touristique et communiquer sur les énergies vertes. Les exemples ne manquent pas.

Après avoir contacté les offices de tourisme proches de parcs éoliens (Pays-de-Saint-Seine, Langres-Sud), il n'a pas été constaté de baisse de la fréquentation touristique localement due à la proximité des éoliennes alors que ces parcs fonctionnent depuis une dizaine d'années.

Le premier parc éolien bourguignon, situé sur le territoire de la Communauté de communes de Saint-Seine (25 éoliennes) s'est accompagné de la mise en place d'une aire de pique-nique mettant en valeur le village de Saint-Seine-l'Abbaye, de panneaux d'informations sur le parc et l'énergie éolienne ainsi que de « sentiers des éoliennes », praticables à pieds ou en VTT.

Au niveau de la Franche-Comté, le parc éolien du Lomont (Doubs) a fait l'objet d'une valorisation touristique, la communauté de communes du Vallon de Sancey a mis en place une signalétique spécifique, un point de vue aménagé pour le public, des places de parking et du mobilier pour le pique-nique des promeneurs. La piste de desserte créée pour le parc éolien et l'exploitation de la forêt permet de disposer d'un chemin de randonnée pédestre et cyclable bénéficiant d'une fréquentation importante depuis la mise en service du parc. De plus, la communauté de communes embauche un accompagnateur pour effectuer la visite du site. Conjugué avec les autres lieux touristiques du territoire comme le château de Belvoir, les belvédères, le parc éolien prend toute sa part dans l'offre touristique de la collectivité.

The screenshot shows a website for the 'Site éolien du Lomont'. On the left, there is a navigation menu with categories like 'Bât et architecture', 'Paysages et site naturels', 'Site éolien du Lomont', and 'Randonnées'. Below this is a search bar for communes and a 'Focus' section with links to various topics. The main content area features a title 'Site éolien du Lomont' and a descriptive paragraph. It includes sections for 'Production', 'Travaux', 'Dimensions', and 'Fonctionnement de l'éolienne'. A photograph of wind turbines is shown. At the bottom, there is a 'TOURISME' section with text about tourist amenities and a small image of a signpost.

Site éolien du Lomont

Premier site éolien en Franche-Comté, le site éolien du Lomont comporte 15 éoliennes d'une puissance électrique de 2 MW par éolienne soit 30 MW au total. Le nombre d'heures de production par an oscille entre 7000 et 7500 soit 80 à 85 % du temps (il y a 8760 heures dans une année).

Production

Chaque éolienne produit en moyenne (il n'y a pas toujours du vent) 460 kWh par heure, soit 11000 kWh sur 24h, soit 4 millions de kWh par an. Au total, les 15 éoliennes produisent donc 60 millions de kWh par an. Cette production correspond approximativement à la consommation d'une ville de 25 000 habitants (ville de Montbéliard pour exemple). Le site permet d'éviter l'émission de 18 000 tonnes de CO₂, soit l'équivalent du CO₂ rejeté par 7900 véhicules par an (en considérant une moyenne de 17500 km parcourus/an et un rejet de 130 g / km).

Travaux

L'installation du parc a nécessité la création de 18 km de piste et l'enfouissement de 17 km de câble pour rejoindre les centraux EDF de Pont-de-Roide et l'Isle-sur-le-Doubs. Chaque éolienne comporte une base bétonnée de 250 m³, ce qui correspond à 40 « camions toupie ».

Dimensions

Le mât mesure 80 m de haut et est composé de trois parties (la base + 2 hauteurs). Le diamètre de la base est environ 4 m. Le générateur (nacelle) pèse 70 tonnes. Les pales mesurent 42 m et pèsent 6 tonnes chacune. La hauteur totale d'une éolienne est de 125 mètres, lorsque la pale est levée.

Fonctionnement de l'éolienne

Les pales commencent à tourner dès que le vent atteint 15 km/h. Elles sont freinées et stoppées pour des raisons de sécurité dès que celui-ci dépasse 90 km/h. La production optimale est atteinte dès lors que les éoliennes décrivent 8 tours/minutes. Elles poursuivent leur production optimale jusqu'à 15 tours/minutes.

TOURISME

Le site éolien a fait l'objet d'aménagements touristiques. Un « sentier-découverte des éoliennes » a été aménagé. Il est composé de sept totems ayant pour thème récurrent la montagne du Lomont déclinée sous plusieurs angles (« Le Lomont et le Vent », « Le Lomont et l'Eau », « Le Lomont et la Forêt », « Le Lomont et les Energies Renouvelables », « Le Lomont sentinelle... »). A proximité de l'éolienne 5, une table d'orientation orientée vers le sud juchée sur une plate-forme aérienne en bois permet l'observation du Jura et des Alpes. En face, un second point de vue offre un très beau panorama sur le Pays de Montbéliard, la Trouée de Belfort et les montagnes vosgiennes. Deux circuits de randonnées pédestres balisés y sont aussi proposés: 11 km et 13 km

Capture d'écran de la page du site éolien du Lomont sur site web de la CC Vallon de Sancey

Au regard des retours d'expérience positifs évoqués ci-dessus, il n'existe pas d'incompatibilité entre le tourisme et la présence d'un parc éolien. Au contraire, la volonté des élus locaux, à l'image de ce qui a été mis en œuvre dans d'autres territoires, est d'utiliser le parc éolien pour étoffer l'offre touristique.

7.4 Choix de l'investisseur

Plusieurs participants s'inquiètent que le projet servirait des intérêts privés notamment ceux des « promoteurs » ou d'un « fond de pension Américain et/ou Chinois ».

L'Etat français a fait appel au marché privé pour développer l'énergie éolienne sur son territoire. On dénombre plusieurs dizaines d'acteurs privés présents sur ce marché sans qui le développement de l'éolien n'aurait pas été possible. Ces groupes investissent avec la sécurité que leur apportait le tarif d'achat garantie sur 15 ans. En France, les deux premiers exploitants de parcs éoliens sont EDF et ENGIE démontrant que les investissements dans ce marché ne sont pas réservés à des effets d'aubaine de groupe d'investisseurs mais que cela fait partie d'une vraie stratégie industrielle et un mode de production durable et rentable pour les énergéticiens du secteur.

Le projet éolien du Dôme Haut-Saônois appartient au groupe Velocita, filiale que l'investisseur américain Riverstone a récemment (début janvier) cédé au groupe industriel Envision.

Envision Energy est un groupe international, 7ème constructeur mondial d'éoliennes et également spécialisé dans la gestion des réseaux électriques intelligents liés aux sites de production d'énergie renouvelable. Ce groupe industriel a installé dans le monde plus de 3000 de ses éoliennes (soit environ 7500 MW), et assure l'optimisation de la production de plus de 50.000MW de centrales éoliennes et photovoltaïques.

Le groupe a connu un essor rapide de sa production d'éoliennes et de son développement international grâce à sa particularité de faire appel aux meilleurs composants d'origine européenne (ABB, Siemens, en Allemagne, LM au Danemark et SKF en France pour les roulements). Il est déjà implanté en Asie, en Amérique du Nord et du Sud. En Europe, déjà doté d'un centre technique à Hambourg en Allemagne et d'un centre de Recherche et Développement au Danemark, Envision Energy s'appuiera dès 2017 sur la structure française de Velocita pour poursuivre son développement industriel et commercial dans toute l'Europe. Cet investissement répond à une logique de pénétration du marché européen avec la volonté de créer des unités de montage d'éolienne en Europe et en France si le marché le justifie. L'équipe de Velocita France reste en charge de la pré-construction, de la construction et de l'exploitation des projets.

Opale Energies Naturelles qui développe des projets éoliens dont le projet éolien du Dôme Haut-Saônois pour le compte de Velocita via un contrat de développement, poursuit le développement de ces projets et reste le principal interlocuteur du projet jusqu'à l'obtention des autorisations administratives.

Le projet éolien du Dôme Haut-Saônois reste sous la juridiction Française et devra respecter toutes les contraintes et les engagements réglementaires notamment en matière de démantèlement évoquées précédemment.